



Obstacle sur place de parking privative

Par **Julien69100**, le **14/04/2016 à 18:51**

Bonjour,
J'ai acheté une maison jumelée en VEFA il y a 28 jours.
Cette maison possède une place de parking privative de 18m² à l'avant. Cette place se situe devant le garage.
La boîte aux lettres et les boîtes à eau, EDF et Telecom ont été encastrées dans un muret dont les dimensions sont 1,50m de large et 1,50m de haut.
Ce muret a été construit sur le bord de ma place de parking alors que celui de mon voisin a été construit sur le gazon ce qui lui laisse une belle place de parking.
Lors de la réception, le vendeur a refusé de noter ce qui pour moi est un vrai désagrément, comme réserve dans sur le PV de réception.
Ce muret est vraiment gênant, et réduit sensiblement l'espace pour se garer et manoeuvrer.
Ma place fait bien 18m² mais en réalité, je ne bénéficie que de 14 m² utile pour ma voiture. Comment pourrais-je accéder à l'espace se situant derrière ce muret ? A part pour y garer une moto (je ne suis pas motard), cette espace est vraiment perdu pour mon utilisation quotidienne.
Sans parler du risque de l'accrocher en sortant de ma place de parking et du risque accidentogène à l'encontre d'éventuels passants car la visibilité n'est, du coup, pas bonne en marche arrière.
Entre la sortie de ma place de parking et la rue perpendiculaire à celle-ci, il y a un chemin piétonnier.
Puis-je exiger du vendeur (promoteur) de déplacer cette petite construction dans la pelouse, hors de ma place de parking, comme ceci a été fait pour mon voisin ?
Merci de vos retours,
(je peux envoyer une photo par mail si plus parlant)
Julien

Par **morobar**, le **15/04/2016 à 07:53**

Bonjour,
Vous avez certainement un plan. Si le produit est conforme, vous ne pouvez rien exiger.

Par **Julien69100**, le **15/04/2016** à **09:33**

ce muret et l'emplacement des logettes et boîte aux lettres n'étaient pas présent sur le plan, sinon, j'aurais réagi tout de suite...